



CBD



## Convention sur la diversité biologique

Distr.:  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/20/9  
2 mars 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR  
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET  
TECHNOLOGIQUES

Vingtième réunion

Montréal, Canada, 25–30 avril 2016

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

### RÉPERCUSSIONS DE L'ÉVALUATION DE L'IPBES SUR LES POLLINISATEURS, LA POLLINISATION ET LA PRODUCTION ALIMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE LA CONVENTION

*Note du Secrétaire exécutif*

#### I. INTRODUCTION

1. A sa troisième réunion, en 1996, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a, dans sa décision III/11 sur la diversité biologique agricole, reconnu l'importance des pollinisateurs et la nécessité d'aborder les causes de leur déclin. D'autre part, dans sa décision V/5, la Conférence des Parties a décidé de mettre en place une Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, comme initiative intersectorielle dans le cadre du programme de travail sur la diversité biologique agricole, afin de promouvoir une action coordonnée à l'échelle mondiale, appelée « l'Initiative internationale pour les pollinisateurs » et, par la suite, dans sa décision VI/5, elle a adopté un plan d'action. La partie II du présent document donne des informations concises sur la mise en œuvre de cette initiative.

2. En réponse aux demandes faites par les gouvernements et les accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention sur la diversité biologique<sup>1</sup>, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a élaboré un programme de travail pour 2013–2018 comprenant une évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire. Cette évaluation a été effectuée et examinée conformément aux procédures de la Plateforme. Les Parties ont été notifiées de la possibilité de nommer des experts pour

\* UNEP/CBD/SBSTTA/20/1/Rev.1.

<sup>1</sup> Les Secrétariats de la Convention et de l'IPBES ont conjointement mis à disposition des informations durant le processus d'élaboration du programme de travail de la Plateforme pour 2014-2018 (UNEP/CBD/SBSTTA/17/4/Rev.1). Dans sa recommandation XVII/3, le SBSTTA s'est félicité de la collaboration continue entre les deux Secrétariats, ainsi que du projet de programme de travail de la Plateforme. De plus, dans sa recommandation XVII/2, constatant que la question de l'impact des insecticides néonicotinoïdes sur la diversité biologique, en particulier sur les pollinisateurs, peut concerner l'évaluation thématique proposée sur la pollinisation et la production alimentaire, envisagée par l'IPBES dans le cadre de son programme de travail, le SBSTTA a demandé au Secrétaire exécutif et au président de l'Organe subsidiaire, en qualité d'observateur du Groupe d'experts multidisciplinaire, de porter cette question à l'attention du Secrétariat de l'IPBES et du Groupe d'experts multidisciplinaire. Un autre rapport a été diffusé dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/18/12/Rev.1.

l'évaluation et de contribuer à l'examen des projets de texte<sup>2</sup>. A sa quatrième réunion plénière, la Plateforme a approuvé le Résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation et a accepté chaque chapitre du rapport complet. La partie III du présent document donne un résumé des principaux messages de l'évaluation.

3. Conformément aux procédures énoncées dans la décision XII/25, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques est invité à examiner l'évaluation, du point de vue de l'intérêt que présentent ses conclusions pour les travaux de la Convention et pour l'élaboration, selon qu'il convient, de recommandations à la Conférence des Parties. La partie IV du présent document examine les répercussions de l'évaluation sur les travaux menés au titre de la Convention, et un projet de recommandations figure dans la partie V.

## II. L'INITIATIVE INTERNATIONALE SUR LES POLLINISATEURS

4. La mise en œuvre du plan d'action de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs est dirigée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Un projet mondial intitulé « Conservation et gestion des pollinisateurs pour une agriculture durable par une approche écosystémique », appuyé par le Fonds pour l'environnement mondial, a rassemblé sept pays (Afrique du Sud, Brésil, Ghana, Inde, Kenya, Népal et Pakistan) afin d'examiner les services de pollinisation. A sa neuvième réunion, la Conférence des Parties a accueilli avec satisfaction un rapport de la FAO sur l'évaluation rapide de l'état des pollinisateurs<sup>3</sup>. D'autre part, un rapport d'activité complet sur l'Initiative a été mis à la disposition de la Conférence des Parties à sa douzième réunion, à titre d'information<sup>4</sup>.

5. Les travaux menés au titre de l'Initiative ont généré un ensemble de recherches qui ont été utilisées pour l'évaluation de l'IPBES ; de même, toute une gamme d'outils ont été élaborés, notamment pour l'évaluation rapide de l'état des pollinisateurs, le calcul de la valeur économique des services de pollinisation, la détermination des risques présentés par les pesticides, l'évaluation du déficit de pollinisation, l'évaluation des pratiques respectueuses des pollinisateurs, et l'intégration dans les politiques générales<sup>5</sup>.

6. Parmi les activités menées à l'appui de l'Initiative internationale sur les pollinisateurs, la FAO a élaboré un protocole pour détecter et évaluer les déficits de pollinisation dans les cultures<sup>6</sup>. Un document publié récemment a employé cette méthode et est un produit du projet du FEM susmentionné<sup>7</sup>. En utilisant un protocole coordonné pour toutes les régions et les cultures, les auteurs ont pu quantifier dans quelle mesure une augmentation de la densité et de la richesse des pollinisateurs pourrait améliorer les rendements de 344 champs relevant de 33 systèmes agricoles dépendants de pollinisateurs, dans des petites et grandes exploitations agricoles en Afrique, Asie, et Amérique. Pour les champs de moins de 2 hectares, ils ont trouvé que les écarts de rendement (différence entre la productivité potentielle et actuelle) pourraient être comblés par une valeur médiane de 24%, grâce à une plus forte densité de visiteurs des fleurs. Pour les champs de plus grandes dimensions, de tels bienfaits se produisent seulement lorsqu'il existe une importante richesse en visiteurs des fleurs. L'étude montre ainsi qu'une intensification écologique par une augmentation des pollinisateurs peut contribuer à la sécurité alimentaire, à

---

<sup>2</sup> Appel à nomination d'experts pour contribuer au programme de travail 2014 – 2018 de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (<https://www.cbd.int/doc/notifications/2014/ntf-2014-013-ipbes-en.pdf>); IPBES: Examen des projets de premier ordre du Résumé à l'intention des décideurs (SPM) et des projets de deuxième ordre de l'évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire, et du rapport sur les outils et les méthodes d'appui aux politiques générales pour une analyse et modélisation des scénarios sur la biodiversité et les services écosystémiques (<https://www.cbd.int/doc/notifications/2015/ntf-2015-061-IPBES-en.pdf>).

<sup>3</sup> UNEP/CBD/COP/9/INF/24.

<sup>4</sup> UNEP/CBD/COP/12/INF/37.

<sup>5</sup> Voir <http://www.fao.org/pollination/en/>.

<sup>6</sup> <http://www.fao.org/3/a-i1929e.pdf>.

<sup>7</sup> Garibaldi et al (2016). Mutually beneficial pollinators diversity and crop yield outcomes in small and large farms. *Science*. 351 (6271) pp. 388-391.

l'amélioration des moyens de subsistance, et à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

### III. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION DE L'IPBES SUR LES POLLINISATEURS, LA POLLINISATION ET LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

7. Les principaux messages<sup>8</sup> de l'évaluation sont reproduits ci-après. Le texte intégral du Résumé à l'intention des décideurs est mis à la disposition de l'Organe subsidiaire<sup>9</sup>. Le rapport complet de l'évaluation sera mis à disposition sur le site Internet de l'IPBES<sup>10</sup>.

#### *Valeurs des pollinisateurs et de la pollinisation*

1. La pollinisation animale joue un rôle vital en tant que service écosystémique régulateur dans la nature.
2. Plus des trois quarts des principales catégories de cultures vivrières mondiales dépendent dans une certaine mesure de la pollinisation animale pour ce qui est du rendement et/ou de la qualité.
3. Étant donné que les cultures qui dépendent des pollinisateurs sont tributaires d'une pollinisation animale à des degrés divers, on estime que 5 à 8% de la production agricole mondiale actuelle sont directement attribuables à la pollinisation animale, représentant une valeur marchande annuelle de 235 à 577 milliards de dollars (en 2015, dollars américains) à l'échelle mondiale.
4. L'importance de la pollinisation animale varie considérablement selon les cultures, et donc selon les économies agricoles régionales.
5. Les produits alimentaires qui dépendent des pollinisateurs contribuent pour beaucoup à une alimentation humaine saine et à une bonne nutrition.
6. La grande majorité des espèces pollinisatrices sont sauvages, comprenant plus de 20 000 espèces d'abeilles et certaines espèces de mouches, papillons, mites, guêpes, scarabées, thrips, oiseaux, chauves-souris et autres vertébrés. L'élevage de certaines espèces d'abeilles est largement répandu, notamment l'abeille à miel occidentale (*Apis mellifera*), l'abeille à miel orientale (*Apis cerana*), certains bourdons, certaines abeilles sans aiguillon et quelques abeilles solitaires.
7. Tant les pollinisateurs sauvages que domestiques jouent un rôle important à l'échelle mondiale dans la pollinisation des cultures, bien que leurs contributions relatives diffèrent selon la culture et le lieu. Le rendement et/ou la qualité des cultures dépendent de l'abondance et de la diversité des pollinisateurs.
8. Les pollinisateurs sont une source de bienfaits multiples pour les populations car, outre la fourniture de denrées alimentaires, ils contribuent directement à la production de médicaments, biocarburants (comme le canola ou l'huile de palme), fibres (comme le coton ou le lin), matériaux de construction (bois d'œuvre), instruments de musique, objets d'art et d'artisanat ; ils peuvent aussi être à l'origine d'activités récréatives et être une source d'inspiration pour l'art, la musique, la littérature, la religion, les traditions, la technologie et l'éducation.
9. Pour beaucoup de personnes, une bonne qualité de vie repose sur le rôle des pollinisateurs dans le patrimoine mondial; comme symboles d'identité; en tant que paysages et animaux

---

<sup>8</sup> En caractères gras dans le Résumé à l'intention des décideurs d'origine. Par souci de clarté, d'autres informations provenant des principaux messages sont fournies pour les messages 16, 20 et 21 (les notes de bas de page ont été omises).

<sup>9</sup> Le Résumé à l'intention des décideurs est disponible dans toutes les langues officielles des Nations Unies à l'adresse: <http://www.ipbes.net/work-programme/pollination>.

<sup>10</sup> <http://www.ipbes.net>.

présentant de l'intérêt d'un point de vue esthétique; dans les relations sociales; aux fins d'éducation et de loisirs; et dans les interactions en matière de gouvernance.

#### *État et tendances des pollinisateurs et de la pollinisation*

10. Les pollinisateurs sauvages ont diminué en termes de fréquence et de diversité (et d'abondance pour certaines espèces) aux échelles locale et régionale, en Europe du Nord-Ouest et en Amérique du Nord.

11. Le nombre de ruches d'abeilles à miel occidentales domestiques a augmenté à l'échelle mondiale au cours des cinq dernières décennies, bien que des diminutions aient été enregistrées durant la même période dans certains pays d'Europe et en Amérique du Nord.

12. Les évaluations de la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) indiquent que 16,5 % des pollinisateurs vertébrés sont menacés d'extinction au niveau mondial (ce chiffre atteignant 30 % pour les espèces insulaires). Il n'existe pas d'évaluation mondiale de la Liste rouge concernant spécifiquement les insectes pollinisateurs. Toutefois, des évaluations régionales et nationales font état de niveaux élevés de menace pesant sur certaines espèces d'abeilles et de papillons.

13. Le volume de la production de cultures dépendant des pollinisateurs a augmenté de 300 % au cours des cinq dernières décennies, de sorte que les moyens de subsistance sont de plus en plus tributaires de la pollinisation. Cependant, ces cultures ont généralement connu une croissance plus faible et des rendements moins stables que les cultures qui ne dépendent pas des pollinisateurs.

#### *Facteurs de changement, risques et opportunités, et options en matière de politique et de gestion*

14. L'abondance, la diversité et la santé des pollinisateurs ainsi que la pollinisation elle-même sont menacées par des facteurs directs qui génèrent des risques pour les sociétés et les écosystèmes.

15. Les réponses stratégiques aux risques et possibilités liés aux pollinisateurs et à la pollinisation varient en termes d'ambition et de calendrier, allant de réponses immédiates relativement simples qui réduisent ou évitent les risques à des réponses à plus grande échelle et à plus long terme qui visent à transformer l'agriculture ou les liens de la société avec la nature.

16. Un certain nombre d'éléments des pratiques agricoles intensives actuelles menacent les pollinisateurs et la pollinisation. Le passage à une agriculture plus durable et une inversion de la tendance à la simplification des paysages agricoles apportent des réponses stratégiques clefs aux risques liés au déclin des pollinisateurs. On peut citer trois approches complémentaires qui permettent de maintenir des communautés de pollinisateurs saines et une agriculture productive : a) l'intensification écologique; b) le renforcement des systèmes agricoles diversifiés existants; c) l'investissement dans des infrastructures écologiques.

17. Les pratiques fondées sur les savoirs autochtones et locaux, parce qu'elles soutiennent une abondance et une diversité de pollinisateurs, peuvent constituer, en coproduction avec la science, une source de solutions aux problèmes actuels.

18. Le risque que présentent les pesticides pour les pollinisateurs est déterminé par une combinaison de la toxicité et du niveau d'exposition, qui varie géographiquement en fonction des composés utilisés, de l'échelle de la gestion des terres et de la dimension de l'habitat dans le paysage. Il a été démontré que les pesticides, et en particulier les insecticides, ont de nombreux effets létaux et sublétaux sur les pollinisateurs dans des conditions expérimentales contrôlées.

19. L'exposition des pollinisateurs aux pesticides peut être diminuée en réduisant le recours aux pesticides, en cherchant d'autres formes de lutte contre les nuisibles et en adoptant une série de pratiques d'application spécifiques, notamment des techniques visant à réduire les pertes de pesticide à l'épandage. Au nombre des mesures destinées à réduire le recours aux pesticides figure la gestion intégrée des ravageurs, appuyée par la formation des agriculteurs, la pratique de

l'agriculture biologique et l'instauration de politiques visant à réduire l'utilisation globale de pesticides.

20. La plupart des organismes génétiquement modifiés agricoles présentent des caractéristiques de tolérance aux herbicides ou de résistance aux insectes. On ne connaît pas les répercussions sur l'abondance et la diversité des pollinisateurs de l'utilisation de cultures résistantes aux insectes et de la réduction du recours aux insecticides. L'évaluation des risques requise pour l'approbation des cultures d'OGM dans la plupart des pays ne tient pas suffisamment compte des effets sublétaux directs des cultures résistantes aux insectes ni des effets indirects des cultures tolérantes aux herbicides et résistantes aux insectes, en partie à cause de l'absence de données.

21. Les abeilles souffrent de nombreux parasites, notamment l'acarien *Varroa* chez les abeilles à miel occidentales et orientales. Les maladies émergentes et réémergentes représentent une menace importante pour la santé des abeilles à miel, des bourdons et des abeilles solitaires, en particulier lorsqu'elles sont élevées à des fins commerciales. Une plus grande attention portée à l'hygiène et à la lutte contre les agents pathogènes aiderait à réduire la propagation des maladies dans l'ensemble de la communauté des pollinisateurs, qu'ils soient domestiques ou sauvages.

22. Certaines espèces pollinisatrices sauvages (par exemple les bourdons et les papillons) ont subi des modifications au niveau de leur aire de répartition, de leur abondance et de leurs activités saisonnières sous l'effet des changements climatiques observés au cours des dernières décennies.

23. De nombreuses mesures visant à soutenir les pollinisateurs sauvages et domestiques ainsi que la pollinisation pourraient être mises en œuvre de manière plus efficace dans le cadre d'une gouvernance améliorée.

8. En plus de ces principaux messages, l'évaluation fournit dans le tableau SPM.1 du Résumé à l'intention des décideurs un aperçu des réponses stratégiques aux risques et possibilités associés aux pollinisateurs et à la pollinisation. Nombre de recommandations suggérées à la fin du présent document ont été formulées à partir des exemples donnés dans ce tableau et de texte y afférent dans le Résumé à l'intention des décideurs et le rapport qui le sous-tend.

#### **IV. RÉPERCUSSIONS POUR LES TRAVAUX MENÉS AU TITRE DE LA CONVENTION**

9. Les principales conclusions de l'évaluation au sujet de l'importance des pollinisateurs, des répercussions et des préoccupations concernant leur déclin et de l'urgence des mesures à prendre pour mettre un terme à ce déclin, confirment que l'importance accordée auparavant à cette question au titre de la Convention était requise. L'évaluation fournit une bonne base pour élaborer des recommandations sur des mesures à prendre pour aborder cette question et pour mettre à jour et faire connaître davantage l'Initiative internationale sur les pollinisateurs et son Plan d'action.

10. L'évaluation intéresse au plus haut point la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation de ses Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Elle contient des informations précises sur la pollinisation en tant que service écosystémique essentiel, tel qu'indiqué dans l'Objectif 14, et apporte des éclaircissements sur certains éléments essentiels d'une agriculture durable, tel qu'indiqué dans l'Objectif 7. Les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs 5, 8, 9 et 12 d'Aichi, concernant la perte d'habitat, la pollution, les espèces envahissantes et le déclin des espèces, respectivement, contribueront à la protection des pollinisateurs et de la pollinisation, tout comme la gestion des facteurs directs d'érosion de la biodiversité abordée dans les Objectifs 1 à 4 d'Aichi. L'évaluation montre aussi le caractère pertinent de l'Objectif 18 (connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales) et de l'Objectif 19 (connaissances, base scientifique et technologies).

11. L'évaluation conforte les principales conclusions sur l'état et les tendances des systèmes agricoles et de l'agriculture en général, et les réponses politiques à apporter, tels qu'identifiés dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et examinés plus avant dans la note du

Secrétaire exécutif sur les moyens de favoriser l'intégration de la diversité biologique dans le secteur de l'agriculture (UNEP/CBD/SBSTTA/20/2). Ce document identifie le besoin fondamental d'une transformation de l'agriculture, afin d'inverser la tendance actuelle d'intensification non durable de la production et de consommation non durable. Les principales réponses requises sont : a) augmenter de façon durable la production, principalement au moyen d'une intensification écologique; b) maintenir et restaurer la diversité biologique des paysages agricoles, afin d'avoir des paysages plus diversifiés, résistants et productifs; c) lutter contre une consommation non durable en favorisant des changements dans les comportements afin d'assurer une alimentation plus durable, nutritive et saine. Il convient de prendre des mesures cohérentes dans l'ensemble du gouvernement et entre toutes les parties prenantes pour parvenir à ces fins, allant des producteurs, en passant par les chaînes d'approvisionnement, jusqu'aux consommateurs. Les conclusions de l'évaluation sur les pollinisateurs appuient de telles réponses. Les preuves fournies dans l'étude récentes sur les déficits de pollinisation montrent aussi qu'un investissement dans des mesures propres à protéger les pollinisateurs et les habitats dont ils dépendent peut contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration des moyens de subsistance, ainsi qu'à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

12. L'évaluation a mis l'accent sur le rôle des pollinisateurs et de la pollinisation dans l'agriculture et la production alimentaire et n'a pas abordé en détail le rôle des pollinisateurs et de la pollinisation dans les écosystèmes naturels. Or la pollinisation est une fonction essentielle des écosystèmes et fondamentale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans son ensemble. Elle doit donc être prise en compte.

## V. RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

13. L'Organe subsidiaire souhaitera peut-être recommander que la Conférence des Parties adopte, à sa treizième réunion, une décision libellée comme suit :

La Conférence des Parties,

*Rappelant* les décisions III/11, V/5 et VI/5,

*Soulignant* le rôle essentiel de l'abondance et de la diversité des pollinisateurs, en particulier des pollinisateurs sauvages ainsi que des pollinisateurs domestiques, pour la production alimentaire, la nutrition et le bien-être humain, et la nécessité de faire face aux menaces pesant sur les pollinisateurs et les services de pollinisation,

*Reconnaissant* le potentiel d'augmentation de la production des cultures en augmentant l'abondance et la diversité des pollinisateurs et en protégeant les plantes et les habitats dont ils dépendent pour leur alimentation et leur nidification,

*Prenant note* de l'intérêt que présentent la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs pour l'intégration de la diversité biologique dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture,

*Prenant note également* de l'importance que revêtent les pollinisateurs et la pollinisation pour tous les écosystèmes terrestres, y compris ceux qui se situent au-delà des écosystèmes agricoles et de la production alimentaire,

1. *Accueille avec satisfaction* le Résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire<sup>11</sup>, approuvé par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à sa quatrième session, à Kuala Lumpur, le 26 février 2016, ainsi que le rapport complet de l'évaluation qui a été accepté par la Plénière;

2. *Approuve* les principaux messages de l'évaluation;

---

<sup>11</sup> IPBES/4/L.2.

3. *Encourage* les Parties et les autres gouvernements à utiliser les conclusions de l'évaluation pour aider à orienter leurs initiatives visant à améliorer la gestion des pollinisateurs, gérer les facteurs de déclin des pollinisateurs, et parvenir à des systèmes de production alimentaire et une agriculture durables;

4. *Accueille avec satisfaction* les outils et les orientations élaborés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ses partenaires dans le cadre de l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, notamment ceux élaborés pour l'évaluation rapide de l'état des pollinisateurs, le calcul de la valeur économique des services de pollinisation, la détermination des risques présentés par les pesticides, l'évaluation du déficit de pollinisation, l'évaluation des pratiques respectueuses des pollinisateurs, et l'intégration dans les politiques générales;

5. *Encourage* les Parties et les autres gouvernements à :

### **Politiques et stratégies**

a) Intégrer la prise en considération des questions liées à la conservation et à l'utilisation durable des pollinisateurs dans les politiques agricoles, les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et les politiques en matière de recherche, compte tenu des valeurs des pollinisateurs et des services de pollinisation, entre autres, afin de favoriser l'application des mesures ci-après, d'améliorer la gestion des pollinisateurs, de gérer les facteurs de déclin des pollinisateurs et de réduire de manière significative les écarts de rendement des cultures actuels dus à un déficit de pollinisation;

### **Promouvoir les habitats respectueux des pollinisateurs**

b) Favoriser la diversité des habitats et des systèmes de production dans le paysage, en particulier dans les zones dominées par l'agriculture, y compris en soutenant l'agriculture biologique et des systèmes agricoles diversifiés (tels que les jardins forestiers, les jardins potagers, l'agroforesterie et les systèmes mixtes de culture et d'élevage) et par une restauration des habitats naturels, afin d'accroître l'étendue et la connectivité des habitats respectueux des pollinisateurs;

c) Préserver, restaurer et favoriser l'utilisation de parcelles d'habitats naturels et semi-naturels dans les exploitations agricoles et les zones urbaines et autres zones habitées, afin de maintenir des ressources florales et des sites de nidification pour les pollinisateurs;

d) Promouvoir des systèmes de cultures et une gestion des prairies et des pâturages qui augmentent la diversité florale dans l'espace et dans le temps;

### **Améliorer la gestion des pollinisateurs et réduire les risques présentés par les ravageurs, les agents pathogènes et les espèces envahissantes**

e) Augmenter la diversité florale disponible pour les pollinisateurs et réduire la dépendance des pollinisateurs domestiques à l'égard des substituts de nectar, améliorant ainsi la nutrition des pollinisateurs et leur immunité face aux ravageurs et aux maladies;

f) Favoriser une augmentation de la diversité génétique au sein des populations de pollinisateurs domestiques;

g) Améliorer l'hygiène et la lutte contre les ravageurs (y compris l'acarien *Varroa*) et les agents pathogènes dans les populations de pollinisateurs domestiques;

h) Réglementer les déplacements de toutes les espèces pollinisatrices domestiques à l'intérieur d'un pays et entre les pays, afin de réduire la propagation des parasites et des agents pathogènes dans les populations de pollinisateurs sauvages et domestiques, et de prévenir l'introduction d'espèces pollinisatrices potentiellement envahissantes à l'extérieur de leur aire de répartition d'origine;

i) Prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes nuisibles pour les pollinisateurs et les ressources végétales dont ils dépendent;

### **Réduire les risques présentés par les pesticides**

j) Mettre en œuvre des stratégies nationales de réduction des risques présentés par les pesticides et favoriser des pratiques de gestion intégrée des ravageurs, de façon à réduire toute utilisation inutile et inappropriée des pesticides, en tenant compte du Code de conduite international sur la gestion des pesticides, tel qu'approuvé par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa trente-huitième session, en juin 2013<sup>12</sup>;

k) Lorsque des pesticides sont utilisés, améliorer les pratiques d'épandage pour réduire l'exposition des pollinisateurs;

l) Promouvoir des stratégies de gestion des mauvaises herbes qui tiennent compte des besoins des pollinisateurs en termes d'alimentation et de sites de nidification;

m) Améliorer les procédures d'évaluation des risques présentés par les pesticides et les organismes vivants modifiés, afin de mieux prendre en compte leurs incidences sur les pollinisateurs sauvages et domestiques, y compris les effets sublétaux et indirects, en utilisant notamment un plus large éventail de taxons de pollinisateurs au-delà des abeilles mellifères dans les protocoles d'évaluation des risques, en appliquant une approche de précaution;

### **Rendre opérationnelles les politiques et les activités**

n) Promouvoir l'éducation et la sensibilisation du public au sujet de la valeur des pollinisateurs et des habitats qui les soutiennent, et de la nécessité de réduire les menaces pesant sur ces espèces et habitats;

o) Intégrer la prise en considération des questions liées à la conservation et à l'utilisation durable des pollinisateurs, y compris des pollinisateurs sauvages, dans les services de vulgarisation agricole, en ayant recours, selon qu'il convient, à des méthodes telles que les écoles pratiques d'agriculture;

p) Élaborer des mécanismes d'incitation pour les agriculteurs afin qu'ils protègent les pollinisateurs et leurs habitats, au moyen par exemple de systèmes de paiement pour les services rendus par les pollinisateurs, et supprimer ou réduire les mécanismes d'incitation négative, tels que ceux qui favorisent la destruction de l'habitat des pollinisateurs, l'emploi abusif de pesticides et d'herbicides, ou la simplification excessive des paysages agricole et des systèmes de production agricole;

q) Promouvoir et appuyer l'aménagement du territoire et le zonage des sols qui augmentent l'étendue et la connectivité des habitats des pollinisateurs dans le paysage, avec la participation des agriculteurs et des communautés locales;

r) Protéger et promouvoir les connaissances et les pratiques traditionnelles liées à la conservation et à l'utilisation durable des pollinisateurs, et protéger les droits et les régimes fonciers traditionnels afin de favoriser une diversité bio-culturelle;

### **Recherche, suivi et évaluation**

s) Améliorer le suivi de l'état et des tendances des pollinisateurs et des habitats respectueux des pollinisateurs, et l'identification des déficits potentiels de pollinisateurs en utilisant des méthodes normalisées;

t) Renforcer les capacités taxonomiques concernant les pollinisateurs;

---

<sup>12</sup> Rapport de la Conférence de la FAO, Trente-huitième session, Rome, 15-22 juin 2013 (C 2013/REP), Appendice C.



u) Estimer la valeur des pollinisateurs et des services de pollinisation, y compris la valeur économique pour l'agriculture et la production alimentaire, ainsi que les valeurs culturelles et d'autres valeurs;

v) Promouvoir davantage la recherche visant à combler les lacunes dans les connaissances identifiées dans l'évaluation, telles que l'impact des organismes vivants modifiés et des pesticides, en particulier des néonicotinoïdes, sur les populations de pollinisateurs dans des conditions réelles de terrain, de même que les impacts différentiels sur les pollinisateurs domestiques et les pollinisateurs sauvages, et sur les colonies de pollinisateurs par rapport aux pollinisateurs solitaires, ou encore l'impact sur les services de pollinisation des cultures et des plantes non cultivées à court terme et à long terme, ainsi que l'impact des pesticides systémiques comparé à celui d'une gestion intégrée des ravageurs;

w) Promouvoir davantage la recherche visant à identifier des moyens concrets d'intégrer les pratiques respectueuses des pollinisateurs dans les systèmes agricoles, dans le cadre des initiatives visant à augmenter la production agricole par une intensification écologique;

x) Promouvoir davantage la recherche visant à identifier les risques présentés par les changements climatiques pour les services de pollinisation, et des mesures d'adaptation potentielles;

6. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à communiquer au Secrétaire exécutif des informations sur les initiatives et les activités nationales pertinentes visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs;

7. *Invite* la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et *encourage* les principaux auteurs de l'évaluation à préparer une mise à jour ou un complément de l'évaluation axé sur les avancées récentes mentionnées dans les publications scientifiques;

8. *Encourage* les établissements universitaires et les instituts de recherche, ainsi que les organisations et les réseaux internationaux pertinents, à favoriser davantage les recherches visant à combler les lacunes dans les connaissances identifiées dans l'évaluation, y compris les questions énoncées aux alinéas s) et t) du paragraphe 5 ci-dessus, à appuyer les initiatives de suivi mondial, régional et national coordonnées, et à améliorer les capacités taxonomiques pertinentes, en particulier dans les pays en développement où les initiatives en matière de recherche et de suivi ont été moins nombreuses jusqu'à présent;

9. *Prie* le Secrétaire exécutif de consolider les informations sur les initiatives et les activités nationales pertinentes visant à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs, y compris les informations contenues dans les cinquièmes rapports nationaux et les informations fournies en réponse à l'invitation faite au paragraphe 6 ci-dessus;

10. *Prie également* le Secrétaire exécutif, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et en collaboration avec d'autres partenaires, d'examiner l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs et de préparer un projet de plan d'action mis à jour, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à une réunion qui se tiendra avant la quatorzième réunion de la Conférence des Parties;

11. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif, en partenariat avec les organisations compétentes et les peuples autochtones et les communautés locales concernés, d'effectuer un bref examen des questions liées aux pollinisateurs et à la pollinisation qui intéressent la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans tous les écosystèmes, au-delà de leur rôle dans l'agriculture et la production alimentaire, pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à une réunion qui se tiendra avant la quatorzième réunion de la Conférence des Parties;

12. *Prie* le Secrétaire exécutif de porter la présente décision à l'attention de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

---